

SSO Dental Conference 2021 @home : le patient au centre des préoccupations

Il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie. La SSO a par conséquent choisi la sécurité et a décidé que, cette année, **le congrès sera de nouveau virtuel.**

Texte : Andrea Renggli, rédaction SDJ

Graphique : Service de presse et d'information de la SSO

En raison de la propagation du coronavirus, il aurait été irresponsable que le congrès 2020 de la SSO ait lieu en présentiel selon la formule habituelle. En lieu et place, les responsables ont rapidement mis en place un congrès au format numérique baptisé SSO Dental Conference 2020 @home. Malgré la situation très inhabituelle, la manifestation a enregistré de nombreuses inscriptions et ses organisateurs peuvent se féliciter des nombreux échos positifs enregistrés.

Eu égard à l'impossibilité de prédire aujourd'hui déjà si les grandes manifestations seront autorisées les 27 et 28 mai prochains – dates retenues pour le congrès 2021 – et forts de leurs bonnes expériences avec la formule numérique de l'année passée, les organisateurs ont préféré jouer la carte de la prudence et ont décidé que cette année, le congrès sera de nouveau virtuel et diffusé en ligne.



Un programme axé sur la pratique

Si le format est différent de celui du congrès en présentiel, le programme ne subit aucun changement. Il demeure diversifié et axé sur la pratique et place le patient au centre des préoccupations des intervenants. Peur, motivation, communication et bon rapport coûts/efficacité sont quelques-uns des thèmes qui seront soumis à un éclairage intense.

La SSO Dental Conference 2021 @home (SDC 2021 @home) offre les mêmes avantages que l'édition virtuelle de l'année passée : les participants pourront suivre des heures de formation continue confortablement, depuis chez eux, sans frais de déplacement ni d'hôtel. Les personnes déjà inscrites au congrès de cette année sont automatiquement enregistrées pour la SDC 2021 @home.

Andreas Filippi, président de la Commission scientifique pour les congrès, se réjouit du nombre important d'inscriptions. « Nous avons concocté un programme très intéressant qui vaut

vraiment la peine d'être suivi. Comme l'année passée, les exposés de cette année seront enregistrés par une équipe multimédia professionnelle afin de garantir une diffusion d'images et de son de haute qualité. Une discussion interactive avec les intervenants est possible immédiatement après chaque présentation. À noter que la formule permet aux participants de ne pas être contraints de rester constamment vissés devant leurs écrans pendant deux jours. En effet, tous les contenus pourront encore être consultés à la demande durant les trois mois qui suivront la SDC 2021 @home. »

La SSO regrette que le congrès 2021 ne puisse pas tenir ses assises à Lugano comme cela avait été prévu initialement, car cette ville se prête tout particulièrement bien à l'organisation d'une telle manifestation. La SSO en tiendra compte à la toute prochaine occasion.

« Premiers pas » doit être reportée

« Premiers pas » est directement touchée par ce changement de formule. Cette manifestation d'un genre nouveau qui s'adresse aux jeunes médecins-dentistes aurait déjà dû être inaugurée l'année passée. Son intérêt résidant dans les interactions personnelles directes, la SSO a logiquement décidé de maintenir son format présentiel et, si possible, de la reporter à l'automne 2021.



Inscription

Inscrivez-vous en ligne sur www.sso-kongress.ch
Pour de plus amples renseignements : kongress@sso.ch



L'heure des associations

Une singularité de notre démocratie : le fait **d'associer les associations aux décisions politiques**. La pandémie de coronavirus a mis en évidence l'avantage de ce modèle. Les associations fournissent des informations et élaborent des concepts de protection, déchargeant ainsi les services de l'État et des autorités.

Texte : Markus Gubler, Service de presse et d'information de la SSO
Photo : Keystone

Printemps 2020 : Le nouveau coronavirus déferle sur la Suisse. Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral déclare la situation extraordinaire. Les mesures décrétées par les autorités frappent durement les cabinets médicaux et dentaires, qui ne sont plus autorisés qu'à accepter les

urgences. Les jours qui suivent, des milliers de rendez-vous sont déplacés au niveau du pays. Les salles d'attente sont vides, les unités de soins inoccupées – avec des conséquences économiques immenses pour les propriétaires de cabinet.

Des contacts précieux

Les associations professionnelles ont de quoi faire. L'heure est aux concepts de protection réfléchis, permettant une reprise rapide des activités. En coulisses, comités et états-majors travaillent d'arrache-pied à la recherche de solutions.



Après six semaines de pesantes restrictions, les cabinets dentaires suisses ont obtenu un retour à la quasi-totalité des interventions et ont été parmi les premiers au monde à retrouver une activité normale.

Une recherche facilitée par la proximité traditionnelle qu'entretiennent en Suisse les associations et les autorités, dont des représentants siègent au sein d'organes associatifs. Ainsi s'établissent des contacts personnels très précieux en temps de crise, où tout doit aller très vite. Les médecins-dentistes, pour ne citer qu'eux, ont élaboré en quelques semaines un concept de protection montrant clairement les comportements et les règles d'hygiène à adopter dans les cabinets dentaires. Leur association professionnelle a coordonné ses efforts avec ceux de l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse. Produisant des concepts de protection quasiment identiques, c'est avec succès que l'association professionnelle et les cantons ont finalement demandé à la Confédération d'autoriser les cabinets dentaires à reprendre leurs activités cliniques. Après six semaines de pesantes restrictions, les cabi-

nets dentaires suisses ont obtenu un retour à la quasi-totalité des interventions et ont été parmi les premiers au monde à retrouver après un confinement une activité normale.

Le système suisse a fait ses preuves

Pour Daniel Koch, ex-délégué de l'Office fédéral de la santé publique au COVID-19, les associations exerçaient déjà une fonction importante avant la pandémie, surtout dans le domaine médical. « La Confédération régleme un système limité. Ainsi le veut le système suisse, et il a fait ses preuves. »

Un point de vue que partage Jérôme Cosandey, directeur romand et responsable de recherche en politique sociale du laboratoire d'idées Avenir Suisse. « Les associations jouent effectivement un rôle important pendant la crise. Elles informent leurs membres des mesures complexes décrétées au niveau de la Confédé-

ration et des cantons, recommandent des mesures de protection ou encouragent les échanges entre leurs affiliés. » Ceci sans être elles-mêmes à l'abri des dangers engendrés par la crise : « Les chiffres d'affaires étant en baisse, beaucoup de membres ne pourront ou ne voudront plus régler leurs cotisations. Les associations se trouveront du coup sous la pression d'obtenir rapidement pour leurs clients des résultats qui se voient. » Ce qui signifie inversement que si elles réussissent à obtenir des réglementations satisfaisantes pour leurs membres, à savoir des concepts de protection, elles sortiront renforcées de la crise. Elles n'auront pas seulement gagné en influence politique mais auront apporté une preuve tangible des avantages liés au sociétariat.

Cet article est une réimpression tirée du Inforo 2020.

La santé bucco-dentaire, un enjeu mondial

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) souhaite améliorer la santé bucco-dentaire dans le monde entier. **Cette résolution marque un tournant pour l'OMS** et souligne l'importance de la santé bucco-dentaire pour la santé générale.

Texte : Andrea Renggli, rédaction SDJ ; photo : Istock

La santé bucco-dentaire était à l'ordre du jour de la 148^e session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les États membres ont adopté une résolution sur la santé

bucco-dentaire, sous l'impulsion du Gouvernement sri-lankais. La FDI et l'International Association for Dental Research (IADR) ont également fait une déclaration dans le cadre de la session

de l'OMS et souligné l'importance de la recherche pour améliorer la santé bucco-dentaire.

Entre autres mesures, la résolution invite les États membres à s'attaquer aux



principaux facteurs de risque d'une mauvaise santé bucco-dentaire, à mettre en place des systèmes de surveillance et de contrôle ainsi qu'à cartographier la concentration de fluorures dans l'eau potable. De plus, la santé bucco-dentaire doit être encouragée dans le cadre des services de santé de base. L'OMS, quant à elle, est priée de développer une stratégie globale de lutte contre les maladies bucco-dentaires et de la mettre en œuvre d'ici 2023 sous la forme d'un plan d'action pour la santé bucco-dentaire. Les axes prioritaires de ce plan sont des actions contre la consommation d'alcool et de tabac ainsi que la mastication de chique de bétel et de noix d'arec, de même que le renforcement de la prophylaxie dentaire.

Une vision pour la santé bucco-dentaire

En adéquation avec cette résolution de l'OMS, la FDI a publié son rapport « Vision 2030 : mesures pour une santé bucco-dentaire optimale pour tous ». Celui-ci contient une stratégie détaillée et interdisciplinaire. Il explique comment concevoir les diverses mesures de politique de santé et relever les défis existants pour améliorer la santé bucco-dentaire globale et combattre les inégalités existantes dans ce domaine au cours de la prochaine décennie.

Selon la FDI, les stratégies présentées dans le rapport Vision 2030 peuvent être adaptées aux besoins et à la situation des différents pays. Les évolutions sociétales telles que le vieillissement de la population sont également prises en compte.

« Vision 2030 explique comment nous pouvons concilier notre activité avec les objectifs de développement globaux – entre autres ceux de développement durable des Nations Unies et d'une couverture sanitaire universelle – et fixer les principales priorités en matière de santé », a précisé le professeur David Williams, coprésident du groupe de travail Vision 2030 de la FDI.

Le rapport Vision 2030 souligne aussi l'importance d'échanges actifs avec la population. Les patients sont encouragés à s'engager pour leur propre santé bucco-dentaire et à jouer un rôle actif dans les décisions concernant leurs traitements dentaires. Tant pour les patients que pour les professionnels, le principal message est qu'une bonne hygiène bucco-dentaire est indispensable à une bonne santé.



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) souhaite améliorer la santé bucco-dentaire dans le monde entier.

Des caillots dans le cerveau

La probabilité que **le vaccin d'AstraZeneca provoque des thromboses** est très faible. Les avantages dépassent largement le risque d'effets secondaires.

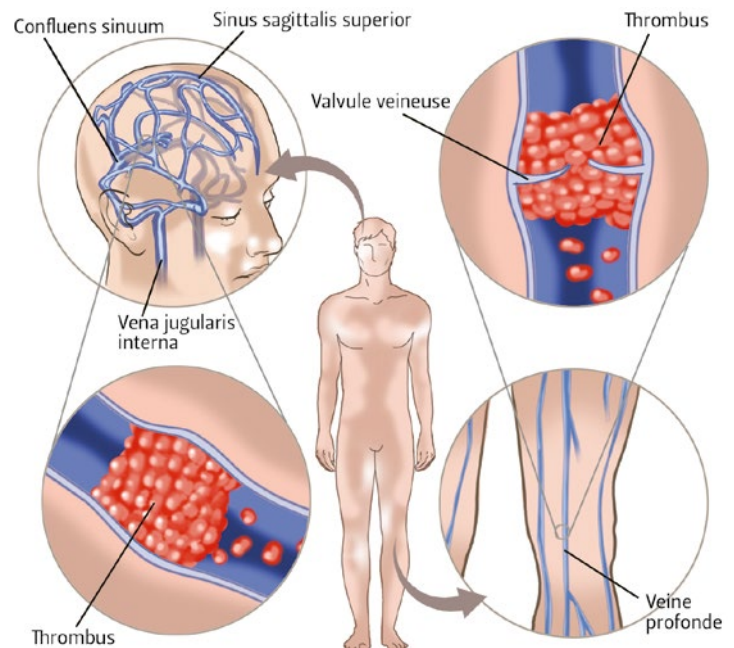
Texte : Dr Felicitas Witte, médecin et journaliste
Graphique : Emanuele Fucecchi

À la mi-mars, 20 millions d'Européens avaient reçu une dose du vaccin d'AstraZeneca et, pendant ce temps, 25 cas d'événement thromboembolique ont été rapportés à l'EMA, l'Agence européenne des médicaments. De nombreux pays ont alors interrompu la vaccination tandis que, quelques jours plus tard, l'EMA a levé l'alerte.¹ Selon l'agence, les avantages demeurent supérieurs au risque d'effets secondaires. La vaccination permet de lutter contre le virus responsable du COVID-19, qui continue à se propager et qui peut lui-même provoquer des problèmes de coagulation dont l'issue est potentiellement fatale. Le nombre des événements thromboemboliques consécutifs à la vaccination serait en outre plus faible que dans la population en général.

Les thromboses sont l'un des problèmes médicaux les plus fréquents. Elles surviennent le plus souvent dans le réseau veineux profond des membres inférieurs (ill. 1). On parle alors de thrombose veineuse profonde (TVP). Chaque année, dix personnes sur mille, en moyenne, souffrent d'une TVP et la proportion est encore plus élevée en milieu hospitalier.² Dans le cas des thromboses rapportées à l'EMA, on a toutefois affaire à des problèmes de coagulation très rares. Sept patients ont souffert de coagulation intravasculaire disséminée (CIVD) et 18 de thrombose veineuse cérébrale (TVC). La CIVD survient en concomitance avec d'autres pathologies, par exemple après un accident grave ou un accouchement compliqué, et se traduit par une coagulation excessive qui peut entraîner des hémorragies graves pouvant conduire à une défaillance multiviscérale mortelle. La TVC est quant à elle provoquée par la formation d'un caillot sanguin dans le système veineux intracrânien (ill. 1).

Sur la base des chiffres antérieurs à la pandémie, l'EMA considère que l'on devait s'attendre à moins d'une CIVD et à 1,35 TVC chez les femmes de moins de 55 ans après la vaccination. Or, ce sont respectivement cinq et douze cas qui ont été annoncés. « Chaque injection de vaccin active le système immunitaire, et ce en relation avec une inflammation qui peut aussi activer la coagulation », explique Markus Manz, directeur de la Clinique d'hématologie et d'oncologie de l'Hôpital universitaire de Zurich. « On ne peut cependant pas encore dire s'il y a un risque accru avec le vaccin d'AstraZeneca, et nous ne le saurons que lorsque l'on aura pu analyser plus de données. »

« Il peut toutefois être utile de rappeler les symptômes de la thrombose, ajoute Markus Manz, et d'inviter les gens à se rendre rapidement chez le médecin en cas de symptômes. » On peut suspecter une TVP en cas de douleurs à l'intérieur de la jambe, de sensibilité à la pression, de tensions et de rougissement de la peau. Pour la TVC, on mentionnera les vertiges, les maux de tête et les troubles de la vue. Bien qu'extrêmement rares, les thromboses consécutives à la vaccination sont terribles pour les indivi-



Ill. 1 : Les thromboses veineuses cérébrales (TVC) sont plus fréquentes dans la tranche des 20 à 40 ans, les femmes étant trois fois plus touchées que les hommes. Cela est dû au fait que, comme pour les thromboses veineuses profondes (TVP), la pilule contraceptive et la grossesse accroissent le risque de manière significative. Pour 100 000 naissances, ce sont ainsi entre 10 et 20 femmes qui souffrent d'une TVC (LOCKHART E M, BAYSINGER C L : Intracranial venous thrombosis in the parturient. *Anesthesiology* 2007 ; 107 [4] : 652-658).

dus concernés. Il ne faudrait cependant pas que la prudence, motivée par un lien de cause à effet qui reste à prouver, fasse oublier toutes les personnes qui, faute de vaccin, attrapent le COVID-19 et développent parfois de graves complications. « Je trouve donc que l'EMA a pris la bonne décision en donnant le feu vert à la poursuite de la vaccination avec le produit d'AstraZeneca », déclare Harmut Hengel, virologue en chef à la Clinique universitaire de Fribourg-en-Brigau et membre du comité de la Société allemande de virologie. « Tant que l'on n'aura pas assez d'autres vaccins, le sérum d'AstraZeneca offrira la possibilité de vacciner plus de personnes et de venir à bout de cette pandémie. »

Littérature

- 1 www.ema.europa.eu/en/news/covid-19-vaccine-astrazeneca-benefits-still-outweigh-risks-despite-possible-link-rare-blood-clots
- 2 www.awmf.org/uploads/tx_szleitlinien/003-0011_S3_VTE-Prophylaxe_2015-10-abgelaufen_01.pdf

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS DE DISCIPLINE

Schweizerische Gesellschaft für Oralchirurgie und Stomatologie

Société Suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie

Società Svizzera per la Chirurgia Orale e la Stomatologia

Swiss Society for Oral Surgery and Stomatology



Congrès annuel de la Société Suisse pour la Chirurgie Orale et la Stomatologie (SSOS)
LAC Lugano, vendredi 25 juin 2021

Concours de communications libres destiné aux médecins-dentistes assistants en formation postgrade

Dans le cadre du congrès annuel de la SSOS, les étudiants et les médecins-dentistes assistants en formation structurée ont la possibilité de présenter une brève communication scientifique faisant l'objet d'un concours. Ce dernier est ouvert aux consœurs et confrères qui poursuivent actuellement une formation postgrade en chirurgie orale, de même qu'à ceux qui l'ont terminée depuis douze mois au plus. Le temps de parole est limité à dix minutes et le sujet doit être en rapport avec la chirurgie orale ou la stomatologie. La communication fait l'objet d'une discussion immédiate.

Le résumé (abstract) doit être rédigé sous forme numérique au format IADR (objectifs, matériel et méthode, résultats, conclusion) et parvenir par courrier électronique au secrétariat SSOS au plus tard le **31 mai 2021**.

Le concours de communications libres de la SSOS est doté d'un montant de CHF 2250.-. Le lauréat du meilleur travail se verra récompensé par une somme de CHF 1000.-, le deuxième de CHF 750.- et le troisième de CHF 500.-.

Tous les participants acceptés à participer sont invités gratuitement au congrès et recevront un remboursement des frais de voyage de CHF 100.-.

Courriel : info@ssos.ch

Objet : « Concours Lugano 2021 »

Prof. Dr Sebastian Kühn

Secrétaire SSOS

La science en bref

L'effet du tabagisme sur la perte des dents persiste même après le sevrage

Ravidà A, Troiano G, Qazi M et al. : **Dose-dependent effect of smoking and smoking cessation on periodontitis-related tooth loss during 10–47 years periodontal maintenance – A retrospective study in compliant cohort.** J Clin Periodontol 2020 Jun 27 [Epub ahead of print].

L'objectif principal du traitement parodontal est de maintenir une denture saine et fonctionnelle avec une esthétique acceptable. Bien qu'il n'y ait pas de traitement connu pour guérir effica-

cement la parodontite, la gingivite – son précurseur – peut être prévenue et contrôlée par un suivi minutieux du biofilm de la plaque et des changements de mode de vie. Ainsi, l'arrêt du tabac et la prévention ou le traitement de l'hyperglycémie en cas de diabète permettent de réduire les effets de ces facteurs de risque. Il n'existe pas d'études longitudinales sur les effets d'une réduction plus ou moins importante du tabagisme sur la perte de dents due à la parodontite (tooth loss due to periodontitis, TLP) pendant une phase d'entretien parodontal.

Récemment, une étude rétrospective s'est intéressée aux effets du tabagisme sur la perte de dents due à la parodontite

chez des patients suivis à long terme. Elle a regroupé les données de 258 patients ayant suivi un traitement parodontal non chirurgical (2,24 visites par an en moyenne) pendant 10 à 47,5 ans (24,2 ans en moyenne). Les patients ont été classés comme suit : (1) non-fumeur depuis toujours, (2) ancien fumeur, (3) fumeur léger actif (<10 cigarettes/jour) et (4) gros fumeur actif (≥10 cigarettes/jour).

Sur les 6590 dents présentes au départ (moyenne de 25,6 dents/patient), la parodontite a entraîné la perte de 264 dents, soit une TLP annuelle de 0,03 chez les non-fumeurs, de 0,05 chez les anciens fumeurs, de 0,08 chez les fumeurs légers actifs et de 0,11 chez

les gros fumeurs actifs. Le risque de TLP par dent chez un gros fumeur actif était 4,4 fois plus élevé que celui d'un non-fumeur, 2,7 fois par rapport à un fumeur léger actif et 2,6 fois par rapport à un ancien fumeur. Chez les anciens fumeurs, tant les gros fumeurs que les fumeurs légers ont eu besoin d'un « temps de lavage » d'environ 15 ans pour diminuer

leur risque de TLP à celui d'un non-fumeur. Le sevrage tabagique a permis, selon l'étude, une diminution du risque de TLP de 6 % par an.

Conclusion

Il a fallu près de 15 ans d'arrêt complet du tabagisme pour que le risque de TLP chez les anciens fumeurs atteigne le niveau de

ceux qui n'ont jamais fumé. Par conséquent, le système de classement de la parodontite introduit en 2018 devrait tenir compte de l'impact de la période de lixiviation chez les anciens fumeurs.
Alessandro Devigus, D^r méd. dent.

Cet article est déjà paru en allemand dans la revue Quintessenz 71 (10): 1160 (2020).

IMPRESSUM

Titel / Titre de la publication

Angabe in Literaturverzeichnissen / Pour les indications dans les bibliographies: **SWISS DENTAL JOURNAL SSO**
Innerhalb der Zeitschrift / Dans la revue: **SDJ**

Redaktionsadresse / Adresse de la rédaction

SWISS DENTAL JOURNAL SSO, Postfach, 3000 Bern 8
Für Express- und Paketpost: Postgasse 19, 3011 Bern
Telefon 031 310 20 88, Telefax 031 310 20 82
E-Mail-Adresse: info@sso.ch
Website: www.swissdentaljournal.org

Chefredaktor / Rédacteur en chef

Prof. Dr. Matthias Zehnder, Klinik für Präventivzahnmedizin, Parodontologie und Kariologie, Zentrum für Zahnmedizin, Plattenstrasse 11, 8032 Zürich

Editorial office «Research and Science»

Editor in charge: Prof. Dr. Matthias Zehnder, Zürich

Editors:

Prof. Dr. Andreas Filippi, Basel; Prof. Dr. Susanne Scherrer, Genève; Prof. Dr. Adrian Lussi, Bern

Redaktion «Praxis und Fortbildung» / Rédaction

«Pratique quotidienne et formation continue»
Verantwortlicher Redaktor / Rédacteur responsable:
Dr. Alessandro Devigus, Bülach

Redaktoren / Rédacteurs:

Prof. Dr. Susanne Scherrer, Genève; Prof. Dr. Adrian Lussi und Dr. Markus Schaffner, Bern («Thema des Monats» / «La présentation du mois»); PD Dr. Dr. Heinz-Theo Lübbers, Winterthur («Materialien und Medikamente» / «Matériaux et médicaments»)

Übersetzer / Traducteur:

Jacques Rossier, Seftigen

Redaktion «Zahnmedizin aktuell» /

Rédaction «L'actualité en médecine dentaire»

Verantwortliche Redaktorin / Rédacteur responsable:
Andrea Renggli, Bern

Übersetzer / Traducteurs:

Michel Jacot-Descombes, Orvin (chef du service de traduction de la SSO); Patrick Burkhard, Cormondrèche; Jan Mahnert, Berne; Frédérique Scherrer, Soleure

Autorenrichtlinien / Instructions aux auteurs

Die Richtlinien für Autoren von Beiträgen für die Rubriken «Forschung und Wissenschaft», «Thema des Monats», «Materialien und Medikamente» sowie «Praxis und Fortbildung» finden Sie auf der SDJ-Website: www.swissdentaljournal.org
Vous trouverez les instructions pour les auteurs des rubriques «recherche et science», «La présentation du mois» «Matériaux et médicaments» et «Pratique quotidienne et formation continue» sur la page d'accueil du SDJ: www.swissdentaljournal.org

Herausgeber / Editeur

Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft SSO
Präsident / Président: Dr. med. dent. Jean-Philippe Haesler, Estavayer-le-Lac
Generalsekretär / Secrétaire général:
Simon F. Gassmann, lic. iur. Rechtsanwalt LL.M., Münzgraben 2, 3001 Bern
Telefon 031 313 31 31, Telefax 031 313 31 40

Inseratenverwaltung /

Service de la publicité et des annonces

FACHMEDIEN – Zürichsee Werbe AG, SWISS DENTAL JOURNAL SSO, Laubisrütistrasse 44, CH-8712 Stäfa
Telefon 044 928 56 11, Telefax 044 928 56 00
E-Mail: zahnmedizin@fachmedien.ch

Inseratenschluss: etwa Mitte des Vormonats.
Insertionsstarife / Probenummern: können bei der Inseratenverwaltung angefordert werden.
Délai pour la publication des annonces: le 15 du mois précédant la parution.

Tarifs des annonces / Exemplaires de la revue: sur demande au Service de la publicité et des annonces.

Die Herausgeberin lehnt eine Gewähr für den Inhalt der in den Inseraten enthaltenen Angaben ab. Äusserungen unserer Gesprächspartner geben deren eigene Auffassungen wieder. Das SDJ macht sich Äusserungen seiner Gesprächspartner in Interviews und Artikeln nicht zu eigen.

L'éditeur décline toute responsabilité quant aux informations dans les annonces publicitaires. Les déclarations exprimées par nos interlocuteurs reflètent leurs propres opinions. Le SDJ n'assume pas les affirmations de ses interlocuteurs dans les entretiens et les articles publiés.

Gesamtherstellung / Production

Stämpfli AG, Wölflistrasse 1, Postfach, 3001 Bern

Abonnementsverwaltung /

Service des abonnements

Stämpfli AG, Wölflistrasse 1, Postfach, 3001 Bern, Telefon 031 300 62 55

Abonnementspreise / Prix des abonnements

Schweiz / Suisse:
pro Jahr (11 Ausgaben) /
par année (11 numéros) CHF 284.80*
Studentenabonnement /
Abonnement pour étudiants CHF 65.40*
Einzelnummer / Numéro isolé CHF 35.85*
* inkl. 2,4% MwSt. / inclus TVA 2,4%

Europa / Europe:

pro Jahr (11 Ausgaben) /
par année (11 numéros) CHF 298.–
Einzelnummer / Numéro isolé CHF 35.–
+ Versand und Porti

Ausserhalb Europas / Outre-mer:

pro Jahr (11 Ausgaben) /
par année (11 numéros) CHF 319.–

Die Wiedergabe sämtlicher Artikel und Abbildungen, auch in Auszügen und Ausschnitten, ist nur mit ausdrücklicher, schriftlicher Genehmigung der Redaktion und des Verfassers gestattet. Toute reproduction intégrale ou partielle d'articles et d'illustrations est interdite sans le consentement écrit de la rédaction et de l'auteur.



«Gütesiegel der Fach- und Spezialpresse»
ausgezeichnet vom Verband Schweizer Medien
Gewinner des Q-Awards 2017

2021 – 131. Jahrgang / 131^e année –
Druckauflage / Tirage: 5650 ex.
WEMF/SW-Beglaubigung 2018
Total verbreitete Auflage / Tirage distribué: 4641 ex.
Total verkaufte Auflage / Tirage vendu: 4641 ex.

ISSN 2296-6498